



Association LAISSEZ-NOUS VIVRE UN PEU
N° W442016331
16B rue Ribateau
BP 39502 VALLET
44195 CLISSON cedex
E-mail : laisseznousvivreunpeu44@gmail.com
Twitter : Non Zac Brochet
tél 06 27 27 12 01

Mairie de Vallet
9 rue François luneau
44330 Vallet

le 30 octobre 2020

A l'attention de Monsieur Marchais Maire de Vallet et de Messieurs Paillard et Bodin délégués au commerce.

Monsieur Le Maire, Messieurs les délégués,
La situation est grave pour nos petits commerces "non-essentiels".

Cette période habituellement propice à une activité soutenue pour nos enseignes, va être amputée de quatre semaines en raison du reconfinement.

Beaucoup de consommateurs s'étonnent de nous voir dans l'obligation de cesser notre activité alors que les rayons de produits "non-essentiels" sont très bien achalandés en grande surface. Dans certains pays européens, Allemagne, Espagne, Pays de Galles, ces rayons sont fermés et interdits d'accès à la clientèle pour éviter toutes pratiques déloyales envers les petits commerçants.

Le Maire de la ville de Migennes dans l'Yonne et celle de Decise dans la Nièvre viennent de signer un arrêté autorisant le maintien de l'ouverture des commerces non-alimentaires du centre-ville. De nombreuses communes rejoignent leur initiative.

Pour garantir une concurrence loyale avec la grande distribution, nous vous demandons de signer un arrêté qui nous autorise à poursuivre notre activité sereinement pour tenter de sauver une année très compromise en termes de résultats financiers.

Nous vous rappelons que le protocole sanitaire est scrupuleusement appliqué et respecté dans nos commerces.

Nous souhaitons que notre requête sera entendue et suivie d'effet positif pour le commerce non alimentaire de notre cité.

Veillez agréer Messieurs l'expression de notre haute considération. Le bureau de l'Association

<https://www.ville-migennes.fr/Accueil/16/1033>

<https://lecommerce.fr/petition-la-vente-des-produits-non-essentiels-doit-etre-interdite-dans-les-grandes-surfaces/>

